



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le lundi 8 août 2022 à 19 h. La présente séance s'est ouverte à 19 h 34.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Pier-Luc Laurin, M. Michel Morin, Mme Michèle Guay, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Sont absents à cette séance les membres du conseil : Mme Sara Dupras.

Assistent également à cette séance, Me Caroline Dion, greffière.

Me Laurent Laberge, directeur général, est absent.

1.

1.1

24689-08-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Joey Leckman et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

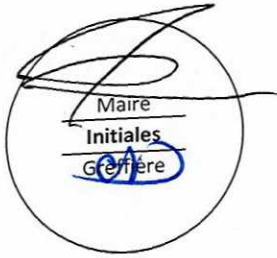
2.

2.1

24690-08-22

RÉALISATION EN MODE CLÉ EN MAIN D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES AU PARC DOMAINE LAURENTIEN – APPEL D'OFFRES PUBLIC ING-SP-2022-52

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public numéro ING-SP-2022-52 dans le journal *Info Laurentides* du 29 juin 2022 et sur le *Système électronique d'appel d'offres (SÉAO)* pour la réalisation en mode « clés en main » d'un parc de planches à roulettes au parc Domaine Laurentien;



**Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost**

No de résolution

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions prévue le 25 juillet 2022;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue pour ce projet;

Il est proposé par M. Joey Leckman et résolu unanimement :

1. De prendre acte qu'aucune soumission n'a été reçue pour cet appel d'offres et d'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres pour ces travaux.

3.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 37 à 19 h 37.

4.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Les conseillers interviennent relativement à divers sujets.

5.

5.1

24691-08-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 19 h 38.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 24689-08-22 à 24691-08-22 contenues dans ce procès-verbal.

Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 24689-08-22 à 24691-08-22 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 8 août 2022.

Me Caroline Dion
Greffière